RECU EN PREFECTURE

Le 12 juillet 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-242500361-20230629-D202306520I0-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de communauté

Séance du Jeudi 29 juin 2023

Publié le : 12/07/2023

Membres du Conseil en exercice : 123

Le Conseil de communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 38, 39, 37, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75

La séance est ouverte à 18h30 et levée à 22h56.

Etaient présents : Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question 8), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET (à partir de la question 2), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Benoit CYPRIANI (à partir de la question 33), Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à partir de la question 10), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question 12 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question 9 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question 9 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Busy : M. Philippe SIMONIN Chalèze : M. René BLAISON Champagney: M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins: M. Florent BAILLY Chaucenne: M. Samuel VUILLEMIN Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Franck BERNARD Châtillonle-Duc: Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon: M. Jean-François MENESTRIER Devecey: M. Gérard MONNIEN Ecole-Valentin: M. Yves GUYEN Fontain: M. Claude GRESSET-BOURGEOIS Francis: M. Emile BOURGEOIS Geneuille: M. Patrick OUDOT Gennes: M. Jean SIMONDON Grandfontaine: M. Henri BERMOND Les Auxons: M. Anthony NAPPEZ Mamirolle: M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin: M. Daniel PARIS Miserey-Salines: M. Marcel FELT (à partir de la question 10) Morre: M. Jean-Michel CAYUELA Nancray: M. Vincent FIETIER Osselle-Routelle: Mme Anne OLSZAK Palise: M. Daniel GAUTHEROT Pelousey: Mme Catherine BARTHELET Pouilley-Français: M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET Pugey: M. Frank LAIDIE Roset-Fluans: M. Dominique LHOMME Saint-Vit: Mme Anne BIHR Serre-les-Sapins: M. Gabriel BAULIEU Thise: M. Pascal DERIOT Torpes: M. Denis JACQUIN Vaire: Mme Valérie MAILLARD Venise: M. Jean-Claude CONTINI Vieilley: M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins: Mme Maryse VIPREY

Etaient absents: Amagney: M. Thomas JAVAUX Audeux: Mme Françoise GALLIOU Besançon: Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. François BOUSSO, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Saïd MECHAI, Mme Juliette SORLIN, Mme Sylvie WANLIN Beure: M. Philippe CHANEY Boussières: M. Eloi JARAMAGO Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE Byans-sur-Doubs: M. Didier PAINEAU Chalezeule: M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champoux: M. Romain VIENET Dannemarie-sur-Crête: Mme Martine LEOTARD Deluz: M. Fabrice TAILLARD La Chevillotte: M. Roger BOROWIK La Vèze: M. Jean-Pierre JANNIN Larnod: M. Hugues TRUDET Le Gratteris: M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaudefontaine: M. Patrick CORNE Merey-Vieilley: M. Philippe PERNOT Montfaucon: M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château: Mme Lucie BERNARD Noironte: M. Claude MAIRE Novillars: M. Bernard LOUIS Pirey: M. Patrick AYACHE Rancenay: Mme Nadine DUSSAUCY Roche-lez-Beaupré: M. Jacques KRIEGER Saint-Vit: M. Pascal ROUTHIER Saône: M. Benoit VUILLEMIN Tallenay: M. Ludovic BARBAROSSA Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD Velesmes-Essarts: M. Jean-Marc JOUFFROY Villars Saint-Georges: M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Nicolas BODIN

Procurations de vote : M. Guillaume BAILLY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question 7 incluse); Mme Frédérique BAEHR à M. Sébastien COUDRY; Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM; M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU; Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Anthony POULIN; Mme Claudine CAULET à M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question 1 incluse) ; Mme Aline CHASSAGNE à M. Olivier GRIMAITRE ; M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI; M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET; M. Benoit CYPRIANI à Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question 32 incluse); Mme Sadia GHARET à M. André TERZO; M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE; M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question 9 incluse); Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT; Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question 13) ; Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Damien HUGUET; M. Jean-Hugues ROUX à M. Yannick POUJET (à compter de la question 10); Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF; M. Claude VARET à Mme Laurence MULOT (à compter de la question 10); Mme Sylvie WANLIN à M. Nicolas BODIN; M. Eloy JARAMAGO à M. Denis JACQUIN; M. Christian MAGNIN-FEYSOT à M. René BLAISON : Mme Martine LEOTARD à M. Jean-Marc BOUSSET ; M. Jean-Pierre JANNIN à M. Claude GRESSET-BOURGEOIS; M. Hugues TRUDET à M. Philippe SIMONIN; M. Patrick CORNE à Mme Valérie MAILLARD; M. Philippe PERNOT à M. Aurélien LAROPPE; M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN (jusqu'à la question 9 incluse); M. Pierre CONTOZ à M. Jean-Michel CAYUELA; M. Claude MAIRE à M. Florent BAILLY; M. Patrick AYACHE à M. Gabriel BAULIEU; M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR; M. Ludovic BARBAROSSA à M. Anthony NAPPEZ ; M. Jean-Marc JOUFFROY à M. Yves MAURICE ; M. Damien LEGAIN à M. Dominique LHOMME

Rapport n°14 - Création de trois emplois et suppression d'un emploi - Actualisation de la liste des emplois permanents de Grand Besançon Métropole

Création de trois emplois et suppression d'un emploi - Actualisation de la liste des emplois permanents de Grand Besançon Métropole

Rapporteur: M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n° 1	07/06/2023	Favorable
Bureau	15/06/2023	Favorable
Conseil Communautaire	29/06/2023	Favorable

Inscription budgétaire	
« Charges de personnel »	

Résumé:

Il appartient au Conseil de Communauté de fixer les emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il est proposé l'actualisation de la Liste des Emplois Permanents de Grand Besançon Métropole suite à la transformation d'un emploi d'agent de maitrise (chef d'équipe) en emploi de technicien (chef de secteur) au sein de la direction de la Gestion des Déchets. Ainsi que la création d'un emploi d'ingénieur (Ingénieur desserte énergie) et la création d'un emploi de technicien (conducteur de travaux) à la direction de la Maîtrise de l'Energie.

Ces mises à jour concernent les Budgets Annexes Déchets et Chauffage Urbain.

Récapitulatif:

Filière Cadre d'emploi ou métier	Emplois ouverts	dont emplois à Temps Complet	Emplois ouverts après évolution	dont emplois à Temps Complet	
Budget Principal	1038	1010	1038	1010	
BA Transport	12	12	12	12	
BA Déchets	216	215	216	215	
BA Eau	92	92	92	92	
BA Assainissement	101	101	101	101	
BA Chauffage urbain	1	1	3	3	
Somme :	1460	1431	1462	1433	

I. Direction de la Gestion des déchets

A/ Contexte

Des ajustements sont nécessaires dans le service Qualité de la Direction Gestion des déchets pour répondre aux missions de la Direction et permettre aux agents de ce service d'avoir la légitimité dans le pilotage des dossiers.

Il est proposé de revoir les missions de 2 techniciens (technicien spécialisé) et d'un chef d'équipe pour aboutir à un découpage des missions sur 3 chefs de secteurs. Les mobilités à venir permettent de repositionner les agents sans incidence. Les secteurs proposés sont cohérents et le rattachement hiérarchique des référents territoriaux donnent davantage de légitimité d'action aux chefs de secteurs.

B/ Evolution proposée

Il est proposé de transformer un emploi d'agent de maitrise (chef d'équipe), catégorie C, grade de référence agent de maitrise principal en emploi de technicien (chef de secteur), catégorie B grade de référence technicien principal de 1^{ère} classe dans les effectifs permanents de Grand Besançon métropole.

II. Direction de la Maîtrise de l'Energie

A/ Contexte

Le conseil communautaire a validé le 15 décembre 2022 la réalisation d'extensions du réseau de chaleur Ouest visant à doubler le nombre d'abonnés de 2023 à 2032 et d'adapter les moyens de production de chaleur à ces objectifs. Un renfort du service Desserte Energétique de 3 ETP a été validé pour conduire l'ensemble des actions validées.

L'emploi d'ingénieur consiste principalement à piloter les opérations sous maitrise d'ouvrage de GBM sur le réseau de chaleur (extensions du réseau, évolution des moyens de production en chaufferie) et partiellement en contribution à la gestion des délégations de service public. L'emploi de technicien consiste à suivre la réalisation des travaux du réseau (raccordements des abonnés notamment) et d'assurer la gestion cartographique du réseau à travers les outils SIG de la collectivité.

B/ Evolution proposée

Il est proposé de créer 2 emplois sur le budget annexe Chauffage Urbain :

- 1 emploi d'ingénieur (ingénieur desserte énergie), filière technique, catégorie A, grade de référence ingénieur ;

- 1 emploi de technicien (conducteur de travaux), filière technique, catégorie B, grade de référence technicien principal de 1ère classe dans les effectifs permanents de la Communauté Urbaine de Grand Besancon Métropole.

III. Budget Annexe Déchets

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts	dont emplois à Temps Complet	Evolution	Emplois ouverts après évolution	Dont emplois à temps complet
Filière administrative		31	31		31	31
Attachés Territoriaux	Α	5	5		5	5
Rédacteurs Territoriaux	В	10	10		10	10
Adjoints administratifs territoriaux	С	16	16	16		16
Filière animation		2	2	2		2
Animateurs territoriaux	В	2	2	2		2
Filière technique		183	182	183		182
Ingénieurs en chef territoriaux	А	3	3	3		3
Ingénieurs territoriaux	Α	10	10		10	10
Techniciens territoriaux	В	16	16	+1	17	17
Agents de maîtrise Territoriaux	С	13	13	-1	12	12
Adjoints techniques territoriaux	С	141	140		141	140
TOTAL		216	215	0	216	215

IV. Budget Annexe Chauffage Urbain

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts	dont emplois à Temps Complet	Evolution	Emplois ouverts après évolution	dont emplois à Temps Complet
Filière technique		1	1		3	3
Ingénieurs territoriaux	Α	1	1	+1	2	2
Techniciens territoriaux	В	0	0	+1	1	1
TOTAL		1	1		3	3

En application du statut de la fonction publique, l'ensemble de ces emplois ont vocation à être pourvus par des fonctionnaires, conformément aux articles L311-1 à L311-3 du code général de la Fonction Publique.

Toutefois, et par dérogation à ce principe, dans l'hypothèse où le poste ne serait pas pourvu par un fonctionnaire, un agent contractuel pourra être recruté en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique et percevra une rémunération fixée en référence à un grade du cadre d'emploi défini pour le poste en recrutement, ainsi que le régime indemnitaire afférent dans les conditions prévues par les délibérations en vigueur.

Le recrutement de contractuels pourra ainsi intervenir après que les mesures de publicité règlementaires auront été engagées afin de pourvoir l'emploi par voie de mutation ou de détachement d'un fonctionnaire, ou de recrutement d'un lauréat du concours correspondant. A cet effet, il aura été procédé à une large publicité.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- adopte la création d'1 emploi de technicien (chef de secteur) et la suppression d'1 emploi d'agent de maitrise (chef d'équipe) au sein des services de la Communauté Urbaine de grand Besançon Métropole;
- adopte l'actualisation de la liste des emplois permanents pour tenir compte du recalibrage intervenant sur le budget annexe déchets;
- adopte la création d'1 emploi d'ingénieur (ingénieur desserte énergie) au sein de la Direction de la Maitrise de l'Energie ;
- adopte la création d'1 emploi de technicien (conducteur de travaux) au sein de la Direction de la Maîtrise de l'Energie;
- adopte l'actualisation de la liste des emplois permanents pour tenir compte du recalibrage et des créations intervenant sur les budgets annexes déchets et chauffage urbain;
- autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, dans le cadre de la législation en vigueur et en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 107

Contre: 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Nicolas BODIN Vice-Président Anne VIGNOT Maire de Besançon